



30 mars 2007

NOTE D'INFORMATION

Interventions de DEI - 4^{ème} Session du Conseil des Droits de l'Homme

Les membres du Secrétariat International de DEI (DEI-SI) ont récemment participé à la 4^{ème} Session du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies qui s'est tenu du 12 au 31 mars 2007, à Genève. Cela a inclut la remise de déclarations écrites et orales, assister et présider des causeries matinales sur les droits de l'enfant, ainsi que l'observation et la couverture des sessions pertinentes du Conseil.

Le 27 mars, DEI-SI a présenté deux déclarations orales au cours des « dialogues interactifs » du Conseil sur les thèmes de **la torture des enfants détenus**, ainsi que **la détention arbitraire des enfants en conflit avec la loi**. Les déclarations orales ont été délivrées en réponse au rapport de M. Manfred Nowak, Rapporteur Spécial sur la « Torture et autres Peines ou Traitements Cruels, Inhumains ou Déggradants » ainsi que le rapport de Mme Leïla Zerrougui, Présidente-rapporteur du « Groupe de travail sur la détention arbitraire » - rapports qui ont tous deux omis de mentionner que leurs mandats s'appliquent également aux droits de l'enfant.

Plusieurs autres ONGs ont co-signé les déclarations de DEI en guise de soutien, y compris : l'Organisation Mondiale Contre la Torture ; World Vision International ; La Fédération Internationales des Travailleurs Sociaux ; et l'Alliance Internationale des Femmes.

La déclaration de DEI sur la Torture avait pour but la reconnaissance du fait que les enfants détenus subissent de nombreuses formes de torture et abus similaires à celles que subissent les adultes. DEI a demandé au Rapporteur Spécial quelles recommandations allait-il faire aux Etats afin d'enquêter et de poursuivre plus efficacement les cas de torture relatifs aux enfants en garde à vue. Dans sa déclaration sur la détention arbitraire, DEI-SI a attiré l'attention sur le nombre d'enfants en détention provisoire, et a appelé les Etats parties à la Convention relative aux Droits de l'Enfant à tenir compte de leurs responsabilités afin de protéger et respecter les droits des enfants en conflit avec la loi.

Les textes intégraux de ces déclarations sont disponibles sur le site web de DEI-SI au : www.dci-is.org. De plus, les Nations Unies diffusent un webcast en direct (retransmission sur le net) des événements du Conseil qui est accessible au : www.un.org/webcast. Pour vous rendre directement sur le lien de la vidéo de ces déclarations orales, veuillez cliquer sur le lien suivant et faites défiler la liste jusqu'aux organisations non-gouvernementales :

<http://www.un.org/webcast/unhrc/archive.asp?go=070327>

En réponse au mandat du Rapporteur Spécial sur les Territoires Palestiniens Occupés, **DEI-Palestine** a soumis une déclaration écrite au Conseil, intitulée « La fatalité de l'enfant comme conséquence des campagnes militaires d'Israël dans la Bande de Gaza entre le 28 juin 2006 et le 26 novembre 2006 » qui procure des exemples de violations des droits de l'enfant en Palestine.

Enfin, DEI-SI a aussi apporté sa signature à deux autres déclarations écrites et orales sur les thèmes « Faire des Droits de l'Enfant une Priorité au Conseil », « la Participation de l'Enfant », et « Encourager le Suivi de l'Etude des Nations Unies sur la Violence contre les Enfants », qui ont été présentées le 19 mars lors de l'Evènement Spécial sur la Violence contre les Enfants ».

International Secretariat

1, Rue de Varembe

Case postale 88 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Tél. [+41 22] 734 05 58 • Fax [+41 22] 740 11 45

Email : director@dci-is.org • <http://www.dci-is.org>

DEI-SI souhaite remercier les sections qui nous ont fourni des informations pour les déclarations. Le SI fera circuler un rapport plus détaillé sur le compte-rendu du Conseil dans la prochaine newsletter du CEI, y compris les nouvelles directives concernant la participation des ONG au Conseil, ainsi que les meilleurs moyens pour les sections nationales de faire entendre leur voix.

Secretariat International
1, Rue de Varembe
Case postale 88 _ CH-1211 Genève 20 _ Suisse
Tél. [+41 22] 734 05 58 _ Fax [+41 22] 740 11 45
Email : director@dci-is.org _ <http://www.dci-is.org>